



1 an et demi apres: conduite sans permis

Par **abdigael**, le **28/01/2009** à **15:12**

bonjour,

je souhaiterais avoir un avis objectif sur notre situation et sur les peines que l'on encourent. je vous explique la situation, il y a un an et demi a l'époque j'étais étudiante a quimper et un we ou on a décidé de rentrer sur rennes. j'ai fini mon petit job de l'époque a 19h, le temps de rentrer et préparer les affaires avec mon mari on est partis vers 20h30. après 2h de route je me suis senti mal (nausées, étourdissements, j'ai appris par la suite que j'étais enceinte) j'ai pris la première sortie et là on s'est arrêtés une demi heure mais au bout d'une demi heure ça passai pas et comme on étaient attendus j'ai demandé a mon mari de conduire sur les routes de campagnes jusqu'à la prochaine entrée d'autoroute (il n'a pas le permis et ne l'a jamais eu) ou je reprendrai le volant (il savait conduire car il était mécano avant donc il faisait beaucoup de manoeuvre et connais ainsi le fonctionnement de la voiture mais surtout il était en train de passer son permis) c la qu'on c fait arrêter... hier la commissaire de quimper nous appelle et nous informe qu'elle nous envoie le pv a notre nouvelle adresse et qu'elle transmet le dossier au parquet de rennes. On est surpris d'avoir des nouvelles 1 an et demi après et surtout on se demande ce que l'on risque véritablement sachant qu'on a un bébé de 6 mois et qu'il est le pilier financier du foyer (je suis étudiante). également comment ça va se passer? est ce qu'il faut prendre un avocat? combien ca coute? quelles solution peux t'il y avoir compte tenu de nos revenus qui sont modestes? merci d'avance pour vos réponses

Par **Tisuisse**, le **28/01/2009** à **16:40**

Bonjour,

Avez-vous le le post-it : conduite sans permis ? tout est expliqué.

S'agissant d'un délit, la prescription est de 3 ans.

Oui, prenez un avocat afin qu'il puisse vous aider et exposer vos arguments devant le tribunal.